



## Ordonnance de télécom CRTC 2010-294

Ottawa, le 19 mai 2010

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>
TBayTel	136	le 26 septembre 2007
TBayTel	137 137A	le 1 <sup>er</sup> octobre 2007 le 18 octobre 2007
Télébec, Société en commandite	356	le 2 octobre 2007
Société TELUS Communications	4252 (TCBC)	le 5 juin 2006
Société TELUS Communications	565 565A (TCI)	le 5 juin 2006 le 7 juillet 2006
Société TELUS Communications	220	le 5 juin 2006

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant: <http://www.crtc.gc.ca>.*